



111863 - Son père lui interdit de se marier sous prétexte de la nécessité de parfaire son instruction

question

Un homme désireux de se marier avec moi a frappé à notre porte. Mes parents ont refusé d'accueillir sa demande sous prétexte que je dois d'abord terminer mes études. J'ai essayé avec insistance de les convaincre de répondre favorablement à mon désir de me marier. Je leur ai expliqué que mon mariage ne serait pas incompatible avec la poursuite de mes études. Ils n'en sont moins persévéré dans leur attitude. M'est il permis de marier sans leur consentement? Sinon , que faudrait il faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

«Nul doute que l'attitude de votre père consistant à vous interdire de vous marier avec un prétendant convenable est illégale. Le mariage est plus important que les études et il ne leur est pas incompatible puisqu'on peut les concilier.

Dans votre cas, vous avez le droit de porter l'affaire devant un tribunal musulman pour qu'il l'examine et prononce le dernier mot.»

Son éminence Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)